

ENTRE NOUS

BOUTIGNY - PROUAIS

ALLEMANT - BEAUCHÈNE - BEAUTERNE - BOUCHEMONT - BUCHELET - CLOCHES - DANNEMARIE
LE BOIS DES PRÉS - LES JONCS - LE MESNIL - LA MUSSE - ROSAY - SAINT-PROJET - SAUSSAY

N° 21

SEPTEMBRE 2003

BULLETIN MUNICIPAL

Le mot du Maire

Cher(e)s Administré(e)s,



J'espère pour vous une rentrée aussi réussie que celle de nos charmants bambins, apparemment heureux de retrouver les bancs de leur classe.

Ils étaient 189 à la porte de nos écoles : 124 élèves à Boutigny, 65 élèves à Prouais.

Fait rarissime un jour de rentrée scolaire selon nos assistantes maternelles : aucune larme versée ..., de la prise en charge pour rejoindre sa classe, en passant par le restaurant scolaire pour y prendre son premier repas de l'année, chacun prenait ses marques et observait le rythme à adopter.

A n'en pas douter, un « savoir-faire » et une expérience chaque année renforcée de la totalité des équipes d'encadrement accompagnant nos enfants tout au long de la journée.

La surveillance communale, quant à elle, a su rapidement se mettre en place. Elle ouvre ses portes dès 7 heures du matin, pour les fermer à 19 heures, Yolande et Chantal veille au bon déroulement de ce service dont elles ont la charge et qui comptabilise aujourd'hui 58 inscrits. Tout ce « petit monde » cohabite parfaitement bien.

Il reste toutefois à améliorer le respect des biens publics mis à la disposition de nos jeunes concitoyens. Je veux parler notamment des abribus, pour lesquels la municipalité n'est pas sans faire d'effort. La réfection envisagée, avant la rentrée scolaire, de l'abribus d'Allemant n'a pu être menée à bien pour cause de vandalisme. A présent, il va être difficile de s'abriter des intempéries lorsqu'il ne reste plus qu'une dalle de béton !

Cher(e)s Administré(e)s, je sais pouvoir compter sur vous pour aider s'il le faut, et veiller au respect de nos infrastructures : il est infiniment plus facile de se rendre d'un lieu à un autre lorsque les panneaux indicateurs sont en place ! Là encore, plusieurs interventions de nos employés communaux ont été nécessaires au cours de ce mois, pour leur remise en état.

Boutigny-Prouais, une belle et grande commune où forces et moyens financiers seraient réservés à l'amélioration de la qualité de la vie et à l'entretien de son territoire : un vœu pour demain.

*Votre maire,
Mireille Eloy*

TRANSPORT SCOLAIRE

Lorsque nous élisons nos élus nationaux, nous attendons d'eux qu'ils légifèrent. Ce faisant, il n'y a rien d'étonnant à ce que de nouveaux textes de loi viennent régulièrement transformer notre vie quotidienne. La sécurité routière n'échappe pas à la règle. C'est ainsi qu'un décret publié le 10 juillet au Journal Officiel est venu modifier la réglementation sur le port de la ceinture de sécurité, rejoignant d'ailleurs les préoccupations de certains parents. Il impose en effet le port de la ceinture à tous les passagers âgés de plus de 3 ans, à l'exception de ceux empruntant autobus et petits trains routiers à vocation touristique. Dès



que la directive est arrivée en mairie, la mesure a été appliquée au ramassage scolaire communal. C'est ainsi que, depuis le jeudi 18 septembre, tous les enfants concernés ont pour obligation de s'attacher.

Le temps de la mise en place, le car a pu accuser un peu de retard mais Evelyne, notre conductrice, et ses accompagnatrices, Marie-Christine et Chantal, sont rapidement retombées sur leurs pattes.

Par ailleurs, nous serions reconnaissants aux personnes dont la propriété est voisine des arrêts de bus communaux, de bien veiller, et même un peu plus que les autres, à ce que les abords de leur terrain soient convenablement élagués afin d'empêcher que le joli jaune du car scolaire soit rayé en divers endroits.

CHASSE AUX TRÉSORS

Une manifestation au profit de LED'A (voir Vie Associative), ayant pour thème "La Communale", aura lieu courant novembre. Afin d'illustrer une partie de l'exposition, seriez-vous d'accord pour nous prêter vos anciennes photos de classe et, pour les plus conservateurs, vos vieux cahiers ? Il faudrait que vos trésors nous parviennent avant le 1er novembre.

Si vous ne pouvez vous déplacer jusqu'à la mairie, nous viendrons jusqu'à vous. Un grand soin sera apporté à vos prêts.

Contact : Sylvie Benguigui, à joindre à la mairie, au 02 37 43 00 43.



Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information

Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr

Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)

16 juillet 2003

a voté, à l'unanimité, la création d'un service périscolaire communal d'accueil des enfants, sans contenu pédagogique, le matin (2 € par enfant) et le soir (2,50 € par enfant), les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le tarif pour le matin et le soir a été fixé à 4 €.

a voté, à l'unanimité, la création de deux postes de surveillants à durée déterminée



Un communiqué a été diffusé cet été pour expliquer les tenants et les aboutissants de la mise en place de ce nouveau service communal. Depuis la rentrée, le mardi 26 août 2003, le succès est au rendez-vous et donne visiblement satisfaction à tous.

VIE ASSOCIATIVE

LED'A

L'Association LED'A organise, avec le soutien du Club des Anciennes Beynoises, une journée découverte, dimanche 5 octobre 2003, à partir de 14 heures, sur la place de l'église de Boutigny. À cette occasion, vous découvrirez des véhicules anciens représentatifs d'un patrimoine automobile international « des ancêtres à nos jours ». Vous aurez la possibilité de faire quelques kilomètres dans l'auto de votre choix et de vous faire photographier avec celle-ci à votre retour. Vous pourrez aussi, bien sûr, les admirer tout en vous désaltérant autour d'une buvette. Nous vous incitons à venir nombreux à cette manifestation organisée par les bénévoles de l'association. Les bénéfices ainsi récoltés iront intégralement à LED'A.

Les bénévoles de LED'A

Je me permets de rappeler que si LED'A a été définitivement dissoute (voir article numéro précédent) le lourd passif incombant à l'association doit légalement être assumé par ses seuls bénévoles, habitants de notre commune, voisins ou amis. Je ne suis sûrement pas la seule à m'indigner d'un tel état de fait et vous propose de soutenir ces personnes dignes de notre solidarité. Pour ce faire, des manifestations vont ponctuellement être proposées à votre généreuse participation (voir par ailleurs). Serez-vous intéressés par les projets ? Serez-vous disponibles aux dates arrêtées ? Le moyen le plus sûr reste l'envoi de dons, souscription accordée par la préfecture et à adresser à : Association LED'A - 4, rue du Rosaire - 28410 Boutigny-Pouais

Sylvie Benguigui,
Responsable de la
commission associative



COMITÉ DES FÊTES

Les bénévoles du comité des fêtes organisent une soirée Moules-Frites, le samedi 18 octobre à 20h, dans la salle polyvalente, au prix de 12 € pour les adultes et de 6 € pour les enfants de moins de 10 ans. Vous pouvez réserver, avant le

10 octobre, au 06 62 16 15 87, ou retourner le coupon qui a été distribué dans les boîtes aux lettres, à : Nathalie Libberecht - 15, rue des Coquelicots - 28410 Boutigny-Prouais.

ARDAP

Club des Aiglons

Comme vous le savez peut-être déjà, l'Association pour la rencontre, le développement et l'animation de Prouais (ARDAP), s'installe dès le mois de septembre 2003 sous le préau de l'école de Prouais. Les membres de l'association et les aiglons tiennent à remercier Mme Éloy, maire de Boutigny-Prouais, M. Brunet, maire-délégué de Prouais et 1^{er} adjoint, Mme Benguigui, 2^{ème} adjointe, Mme Janot, directrice de l'école, ainsi que tous les membres du conseil municipal, pour leur engagement envers l'association, les promesses tenues, le confort et la sécurité des enfants. La reprise des activités a été fixée à la fin septembre, lors de l'assemblée générale du 10 septembre.

ASPIC

Suite au décès de notre président, Daniel Guinand, il a été décidé au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 9 septembre 2003, que Bernard Bénit, vice-président, en accord avec les membres du bureau, assurera l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale du début de l'année 2004.

Par ailleurs, l'ASPIC organise, le dimanche 28 septembre, un concert gratuit dans l'église de Boutigny, à 17 h, où seront données des oeuvres du XVI^e siècle, interprétées par la famille Cottet et leurs amis.

NB : Plutôt que de revenir sur le décès de Daniel Guinand, je vous renvoie au bulletin de l'ASPIC, qui a rendu un joli hommage à son président disparu prématurément, et encourage toutes celles et ceux qui seraient intéressés par les activités de l'association, à s'en rapprocher pour participer à ses activités.

Stéphane Méjanès



ASCBP Section Football

La rentrée s'est effectuée sans difficulté, la première semaine de septembre. Toutes les catégories d'âge sont abondamment fournies, à l'exception, comme on pouvait le craindre, des benjamins, nés entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 1993.

Pour toutes nouvelles inscriptions, dans les catégories de jeunes, merci de vous munir : d'une photo d'identité, d'une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (page correspondant à l'enfant), d'une autorisation parentale et d'un chèque de 25 € à l'ordre de l'ASCBP.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Mr ou Mme BARRIÉ au : 02 37 65 15 82 (répondeur) ou 06 11 01 14 42

Pour l'UFOLEP : Michel GUIGNARD au 02 37 65 17 33

ASCBP

Section Gymnastique volontaire

Les cours ont repris le lundi 8 septembre 2003.

Nous vous rappelons que les cours ont lieu dans la salle polyvalente :

le lundi de 9h15 à 10h15 : Échauffement fitness/musculation - Étirements et souplesse

le lundi de 10h30 à 11h30 : Ateliers équilibre, mémoire et souplesse - Exercices conduits

le mardi de 19h à 20h : Aérobie et gym tonic, étirements

le mardi de 20h à 21h : Musculation, abdominaux, étirements

le jeudi de 19h15 à 19h45 : Step

le jeudi de 19h45 à 20h45 : Musculation, abdominaux, étirements

Les tarifs pour une année sont les suivants :

1 heure = 82,32 € - 1 heure 30 = 84,61 €

2 heures = 135,68 € - 2 heures 30 = 137,20 €

NOUVEAUTÉ 2003-2004 !!!!

Possibilité d'assister aux 5 heures 30 de cours en choisissant le forfait GV au prix des 2 heures 30, soit 137,20 € !!!

Contacts :

Claudia ARRATEIG : 02 37 65 14 00

RESTAURANT SCOLAIRE

Le prix de revient du repas servi est de 3,69 €. Pour l'année écoulée, il a été assuré 152 jours de service de cantine. Le prix de la carte mensuelle forfaitaire était de 34,52 € et la facturation a eu lieu sur 10 mois, donc : 10 x 34,52 € = 345,20 €. En conséquence, le prix payé par les familles était de 345,20 € : 152 jours = 2,27 €/repas. La différence a été payée sur le budget communal soit 3,69 € - 2,27 € = 1,42 € par repas servi. Chaque année scolaire, il est servi environ 25 000 repas. À raison d'une participation communale de 1,42 € par repas servi, ce sont quelques 35 500 € qui sont prélevés sur le budget au titre de la restauration scolaire. Cet éclaircissement me paraissait nécessaire devant les demandes de remboursement de quelques parents suite aux mouvements sociaux de l'Éducation Nationale. Il est à noter que le personnel communal de cantine a assuré sa prestation normalement. Une précision, cette année scolaire 2003-2004, la facturation sera faite au repas consommé suivant les directives des autorités compétentes. Suite au vote du Conseil Municipal du 20 juin 2003, la participation à charge des familles, pour chaque repas, a été fixé à 2,42 €.

Mireille Éloy, maire de Boutigny-Prouais

ENCOMBRANTS

La collecte annuelle sera effectuée par la Société industrielle de transport automobiles (SITA), en accord avec le SYROM, le mercredi 1er octobre. Déposez vos encombrants la veille au soir, dans la limite de 2 m³ par foyer.

La SITA attire tout particulièrement votre attention sur le fait que les déchets issus des activités d'entreprises, d'artisans et de commerçants seront systématiquement refusés (voir ci-dessus).

Outre les déchets sus-cités, sont exclus : les objets dont la taille, le poids, la nature ou l'état ne permettent pas la collecte ou le traitement dans des conditions normales d'hygiène et de sécurité (ballon d'eau chaude, pièces mécaniques de gros volume, etc.) ; la terre, les déblais, gravats et végétaux ; les déchets à caractère polluant ou dangereux tels que le white spirit, les solvants, diluants, inflammables, peinture, etc., quelque soit leur volume.

Sont considérés comme Objets Encombrants des Ménages : sommiers, matelas, appareils ménagers divers, etc., ainsi que les résidus issus du bricolage familial.

Notez que la SITA a également des devoirs, qui sont d'organiser le ramassage en évitant tout dégagement de poussière et toute projection de débris ailleurs que dans la benne. Les déchets qui auraient pu être déversés accidentellement sur la voie publique seront chargés à la pelle dans la benne, il est interdit au personnel de les repousser à l'égout et au ruisseau. Toutes ces opérations doivent se dérouler en évitant le bruit.

DÉCHETTERIE

Une précision d'importance aux administrés de Boutigny-Prouais en ce qui concerne le droit de fréquentation de la déchetterie installée sur notre commune. Le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Dreux (SYROM) a installé une déchetterie sur Boutigny pour permettre à chacun d'éliminer une partie de ses déchets, qu'ils soient verts, encombrants ou bien gravats. Dans le cas où un particulier fait appel aux services d'un professionnel pour ses travaux divers, il n'est pas possible de permettre à celui-ci d'utiliser gratuitement les services de la déchetterie, même pour le compte d'un habitant de Boutigny-Prouais ou de l'une des communes autorisées à fréquenter la déchetterie. Seuls l'achat de tickets (12,20 € par mètre-cube à déposer) auprès du secrétariat de la mairie (aux jours et heures d'ouverture) permettra à ce professionnel de se libérer de sa charge de déchets. Il en est de même pour les professionnels de la commune éliminant des déchets qui ne sont pas les leurs (la quantité et la fréquence des dépôts permettront de déceler rapidement toutes les anomalies). Aucune dérogation n'est et ne sera autorisée. En effet, les volumes collectés ont une incidence sur les coûts engendrés par leur transport jusqu'au centre de traitement. Afin d'éviter toute difficulté devant le gardien de la déchetterie, chargé de gérer au mieux et au plus vite le flux des dépôts, merci aux particuliers concernés par ce message de bien vouloir rappeler aux professionnels auxquels ils ont recours, l'obligation qui est la leur d'acheter des tickets pour déposer tous déchets. Ce rappel n'est qu'une confirmation d'une information diffusée dès l'installation de la déchetterie sur notre territoire, c'est-à-dire le 3 juin 1998.

Mireille Éloy, maire de Boutigny-Prouais

CLUB DE L'AMITIÉ

Les bénévoles du Club de l'Amitié organisent une matinée théâtre, le dimanche 26 octobre 2003, pour aller assister à la pièce « Déviation obligatoire », avec Philippe Chevallier et Régis Laspalès, au Théâtre Comédia. Le départ est prévu à 13h30, place de l'église de Boutigny, et le tarif est de 48 €. Vous pouvez vous inscrire, avant le 5 octobre, auprès de : Mme Quatreboeufs (02 37 65 18 19) ou de M. Rey (02 37 65 10 26).

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Nogent-le-Roi

N'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie de Boutigny, ou à faire connaître une personne de votre entourage qui aurait besoin des services de l'ADMR. La mairie établira le contact avec les bénévoles de la commune. Un bénévole viendra vous rendre visite et vous pourrez lui faire connaître vos besoins, par exemple : faire vos courses, remplir des papiers ou faire des démarches administratives, garder votre chien, nourrir votre chat ou votre animal chez vous, vous déposer chez le coiffeur ou au dispensaire de Houdan ou autre pendant que le bénévole fait ses courses, vous rendre visite régulièrement. Si vous pensez pouvoir fournir un de ces services, rejoignez l'équipe de bénévoles de l'ADMR.

ADMR 6, rue du Pont aux Juifs 28210 Nogent-le-Roi Téléphone/Fax : 02 37 51 96 83
Permanences : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h15 à 12h, jeudi de 8h30 à 11h30.



Mercredi 24 au dimanche 28 septembre : « Présentation d'un orgue », à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais (contact : 01 30 59 53 86)

Samedi 27 et dimanche 28 septembre : 934^e Foire Saint Matthieu à Houdan

Dimanche 28 septembre : Concert gratuit dans l'église de Boutigny, à 17h (voir Vie Associative)

Dimanche 28 septembre : Brocante à Montfort-l'Amaury, de 9h à 18h dans le centre ville (contact : 01 34 86 87 96)

Mercredi 1^{er} octobre : Ramassage des encombrants (voir Infos Commune)

Mercredi 1^{er} au vendredi 3 octobre : Exposition de peintures, de 10h à 12h et de 14h à 18h, au Bureau du Tourisme de Montfort-l'Amaury (œuvres de M.Villain)

Vendredi 3 octobre : Réunion du conseil municipal de Boutigny-Prouais, à 20h30 dans la salle du conseil

Samedi 4 octobre : « Jeux d'orgues en Yvelines », à 20h30 dans l'église de Houdan (contact : 01 30 46 81 30)

Dimanche 5 octobre : Journée découverte de voitures anciennes, à partir de 14h, sur la place de l'église de Boutigny, au profit de LED'A (voir Vie Associative)

Vendredi 10 au dimanche 12 octobre : 8^e Journées Ravel, à Montfort-l'Amaury (contact : 01 34 86 96 10)

Dimanche 12 octobre : Exposition sur le Moyen-Âge (« Les Cathares », de 14h à 18h au Donjon de Houdan (contact : 06 78 99 64 37)

Dimanche 12 octobre : Visite guidée de Montfort-l'Amaury, à partir de 15h30 au Bureau du Tourisme (contact : 01 34 86 87 96)

Dimanche 12 octobre : Après-midi dansant avec orchestre, de 15h à 19h dans la Salle Edith-Piaf de Richebourg (contact : 01 34 87 69 84 ou 01 34 87 71 90)

Samedi 18 octobre : Soirée Moules-Frites, à 20h dans la salle polyvalente de Boutigny (voir Vie Associative)

Samedi 18 octobre : Soirée exotique (dîner, soirée dansante), à 20h30 dans la salle polyvalente de Longnes (contact : 01 30 42 54 41)

Dimanche 19 octobre : « Semaine du goût », de 10h à 18h dans la salle de la Mairie de Méré (contact : 01 34 86 02 13)

Dimanche 26 octobre : Matinée théâtre (« Déviation obligatoire », au Théâtre Comedia) (voir Vie Associative)

CARNET

Naissances

Zoé et Lola MULLIEZ, le 28 juin 2003 (Beauterne)

Anais FOUCHER, le 21 juillet 2003 (La Musse)

Steven RIVIÈRE, le 11 août 2003 (Boutigny)

Axel SOUSA, le 17 août 2003 (Boutigny)

Thomas CAJET, le 26 août 2003 (Allemand)

Paul PERROT, le 6 septembre 2003 (Prouais)

La municipalité adresse ses félicitations aux parents.

Mariages

Marie MORICE et Jean-Paul BEAUMONT se sont unis le 28 juin 2003, à Boutigny

Lydia CHANOIR et Alain VIRONT se sont unis le 5 juillet 2003, à Boutigny

Paulette OLLIVIER et Florent POIROUD se sont unis le 26 juillet 2003, à Boutigny

Mathilde BOULLAY et Nicolas LE BRAS se sont unis le 6 septembre 2003, à Boutigny

La municipalité adresse ses vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Décès

Gilbert JOYEUX, le 29 juin 2003
La municipalité adresse ses condoléances à la famille, et tout particulièrement à son fils Christian, à sa belle-fille Josette, conseillère municipale, à leurs enfants, ainsi qu'à tous ses proches.

Pierre QUÉTIER, le 23 août 2003
Maître en marqueterie, Pierre Quétier dispensait ses cours aux stagiaires de la Passerelle des Savoir Faire.

Denis SEVRET, le 6 septembre 2003
La municipalité adresse ses condoléances à la famille, et tout particulièrement à sa fille, Chantal Quatreboeufs, institutrice à l'école de Boutigny.

Christiane SIROU, le 4 septembre 2003

Julienne MARY, le 11 septembre 2003
La municipalité adresse ses condoléances à la famille et aux proches.

FICHE PRATIQUE

SANTÉ

Gardes de médecine : composez le 15

Pharmacies : composez le 01 34 84 30 56

ATTENTION - Les heures limites de dépôt du courrier sont avancées dans les différentes postes avoisinantes : Bû (16h), Broué (15h45), Abondant (16h)

Horaires d'ouverture de la poste à Broué

<i>Lundi</i>	14h00 à 17h00	<i>Mercredi</i>	09h00 à 12h00
<i>Mardi</i>	14h00 à 17h00	<i>Samedi</i>	10h30 à 12h00
<i>Judi</i>	14h00 à 17h00		
<i>Vendredi</i>	14h00 à 17h00		

Tél : 02 37 43 20 00

Horaires d'ouverture de la poste à Houdan

<i>Tous les jours</i>	8h30 à 12h00 - 14h30 à 17h30
<i>Samedi</i>	8h30 à 12h00

Tél : 01 30 46 17 23

Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information
Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr
Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)